

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 5 octobre 2021, à 19 h, au Centre des arts et de la culture, au 1470, route 277, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Judith Leblond
Marie-Pierre Lamontagne

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.

Est (sont) également présent (s) :

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.
 - 4.2 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.
 - 4.3 Demande de révision de la décision du ministère de la Sécurité publique au regard de l'admissibilité des travaux temporaires d'urgence effectués à l'automne 2019 sur le ponceau de la route du 14^e Rang.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Adjudication du contrat pour le mélange et le traitement d'abrasif de déglacage - Hiver 2021-2022.
 - 5.2 Dépôt d'une programmation de travaux - Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ) 2019-2023.
 - 5.3 Demande de la Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique du Québec.
 - 5.4 Adjudication du contrat pour le scellement de fissures de certaines rues et de certains rangs de la municipalité - Saison 2021.
 - 5.5 Autorisation d'approprier, à même l'excédent accumulé affecté "Matières résiduelles", une somme de 36 000 \$ au fonds général de l'année 2021 pour le paiement de l'augmentation de la quote-part annuelle à l'enfouissement des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse.

- 5.6 Acceptation des prévisions budgétaires pour l'année 2022 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins.
 - 5.7 Du 3 au 9 octobre 2021 - Semaine de la prévention des incendies sous le thème "*Le premier responsable, c'est toi!*".
 - 5.8 Autorisation de paiement de la quote-part au Transport autonomie Beauce-Etchemins - Année 2022.
6. DOSSIER(S)- URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :
- 6.1 Dépôt du rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de septembre 2021 et du rapport comparatif.
7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :
- 7.1 Autorisation d'approprier au fonds général une somme de 548 \$ de l'excédent accumulé affecté loisirs.
 - 7.2 Autorisation de signature - Protocole d'entente avec le Club de patinage artistique "Les Patineurs Volants" pour la saison 2021-2022.
8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :
- 8.1
9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.
10. Lecture de la correspondance.
11. Affaires nouvelles :
- 11.1 Souscription(s) diverse(s) :
 - a)
12. Période d'intervention des membres du conseil.
13. Période de questions des citoyens.
14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».

Monsieur le maire transmet ses félicitations aux membres du Conseil qui siègent et qui ont été élus par acclamation ainsi qu'à M. Fabien Lacorre, présent dans la salle. Des remerciements à mesdames Judith Leblond et Marie-Pierre Lamontagne, conseillères sortantes de charge, pour leur généreuse implication et leur assiduité tout au long de leur mandat à la table du Conseil comme au sein de leurs comités respectifs. Monsieur le maire leur souhaite le meilleur des succès dans leurs nouvelles et futures implications.

Monsieur Turmel tient à souligner l'excellent travail d'équipe qui s'est toujours manifesté à la table du Conseil tout comme sa grande appréciation au regard de la collaboration et le soutien démontrés par la direction générale et les gestionnaires de services, bref un bel arrimage entre le palier politique et administratif.

Monsieur le conseiller Guyda Deblois et tous les membres élus du Conseil, tiennent à souligner leur bonheur et leur grande satisfaction de pouvoir travailler de nouveau pour les quatre prochaines années avec M. Turmel, maire.

190-10-2021

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

191-10-2021

3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7^e septembre 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, tel que rédigé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

4.1

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES DONT LA RÉALISATION EST PRÉVUE POUR L'EXERCICE FINANCIER COURANT ET CEUX QUI ONT ÉTÉ PRÉVUS PAR LE BUDGET DE CET EXERCICE

En conformité avec l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier dépose l'état comparatif suivant :

L'état comparatif qui compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

4.2

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE FINANCIER COURANT, RÉALISÉS JUSQU'AU DERNIER JOUR DU MOIS QUI S'EST TERMINÉ AU MOINS 15 JOURS AVANT CELUI OÙ L'ÉTAT EST DÉPOSÉ, ET CEUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT QUI ONT ÉTÉ RÉALISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE CORRESPONDANTE DE CELUI-CI

En conformité avec l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier dépose l'état comparatif suivant :

L'état comparatif qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

DEMANDE DE RÉVISION DE LA DÉCISION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AU REGARD DE L'ADMISSIBILITÉ DES TRAVAUX TEMPORAIRES D'URGENCE EFFECTUÉS À L'AUTOMNE 2019 SUR LE PONCEAU DE LA ROUTE DU 14^E RANG

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin a reçu une correspondance du ministère de la Sécurité publique datée du 23 septembre 2021 à l'effet de l'inadmissibilité de sa réclamation pour les travaux temporaires d'urgence effectués à l'automne 2019 sur le ponceau de la route du 14^e Rang;

Considérant que la demande d'aide financière avait été adressée au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents - Tempête automnale survenue les 31 octobre et 1^{er} novembre 2019, dans des municipalités du Québec;

Considérant que l'argumentaire du MSP (4^e paragraphe de la correspondance du 23 septembre 2021) repose exclusivement sur le non-respect des trois conditions imposées par le ministère pour rendre admissibles lesdits travaux, cela dit sans tenir compte des explications de la Municipalité de Lac-Etchemin soutenant sa position (référence : courriel du 21 mai transmis par la direction générale de la municipalité);

Considérant que le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin considère toujours qu'au regard des conditions imposées par le ministère de la Sécurité publique, tous les documents qui ont été transmis à l'époque répondaient amplement aux critères et exigences du programme d'aide en urgence du MSP, raison qui justifiait notre position de nous en tenir aux nombreux documents déjà transmis;

Considérant que le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin considère toujours que le dernier rapport d'inspection révisé par son ingénieur répondait adéquatement aux conditions et exigences du programme d'aide. À titre informatif, voici le libellé de la conclusion du rapport de l'ingénieur mandaté par la municipalité :

« Nous sommes d'avis que l'ouvrage a été réinstallé dans des conditions supérieures aux conditions d'installations originales et que l'ouvrage est et sera sécuritaire pour les usagers du tronçon de route impliqué jusqu'à sa reconstruction complète au printemps 2020, soit 6-8 mois à partir de la date de réinstallation. »

Considérant que même si la Municipalité de Lac-Etchemin était d'avis que la formulation initiale répondait déjà à la demande du MSP (sécurité et délai), elle a quand même demandé à son ingénieur de confirmer au MSP que la route soit sécuritaire et également le délai associé dans un contexte de travaux temporaires;

Considérant que lorsque l'infrastructure a été mise en place en novembre 2019 (travaux temporaires), et ce, jusqu'à la réalisation des travaux permanents (été 2021), la Municipalité de Lac-Etchemin a assuré la circulation routière des usagés sur le ponceau, de manière sécuritaire tout en faisant les vérifications nécessaires à cet effet sous la supervision de son ingénieur;

POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU:

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin demande au Comité consultatif de la révision de l'aide financière de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de réviser la décision du ministère de la Sécurité publique datée du 23 septembre 2021 à l'effet de l'inadmissibilité de sa réclamation pour les travaux temporaires d'urgence effectués à l'automne 2019 sur le ponceau de la route du 14^e Rang;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse.

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

193-10-2021
5.1

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MÉLANGE ET LE TRAITEMENT D'ABRASIF DE DÉGLAÇAGE - HIVER 2021-2022

Considérant que la municipalité a procédé par voie d'invitation auprès de deux (2) fournisseurs concernant le traitement et le mélange à l'aide d'un mélangeur mobile de +/- 2 200 tonnes d'abrasif de déglacage pour l'hiver 2021-2022;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 29 septembre 2021;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, la directrice des services administratifs et financiers a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Entreprise	Produit	Prix (liquide et traitement inclus) (taxes incluses)
Somavrac c.c. inc. (Trois-Rivières)	Chlorure de calcium	8,84 \$/tonne
Les Entreprises Bourget inc. (St-Paul de Joliette)	AP-29	8,97 \$/tonne

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET
RÉSOLU :**

QUE l'entreprise "Somavrac c.c. inc." soit autorisée à mélanger et à traiter +/- 2 200 tonnes d'abrasif de déglacage au prix de 8,84 \$/tonne (liquide et traitement inclus), taxes incluses, conformément aux spécifications décrites au bordereau de soumission.

Adoptée à l'unanimité.

194-10-2021
5.2

**DÉPÔT D'UNE PROGRAMMATION DE TRAVAUX - TRANSFERT DE LA
TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE (TECQ) 2019-2023**

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une

blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité.

195-10-2021
5.3

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2021;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin prévoit la formation de quinze (12) pompiers dont 4 pompiers pour le Programme "opérateur d'autopompe" et 8 pompiers pour le Programme "véhicule électrique et hybride" au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Etchemins en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Etchemins.

Adoptée à l'unanimité.

196-10-2021
5.4

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE SCHELLEMENT DE FISSURES DE CERTAINES RUES ET DE CERTAINS RANGS DE LA MUNICIPALITÉ - SAISON 2021

Considérant que la municipalité a procédé par voie d'invitation auprès de deux (2) fournisseurs de la région concernant le contrat pour le scellement de fissures de certaines rues et de certains rangs de la municipalité - saison 2021 pour un montant total de 15 000 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 13 septembre 2021;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Entreprise et localité	Quantité de scellement effectuée selon le montant demandé	Prix (plus les taxes applicables)
Scellements J.F. inc. Québec	10 340 mètres linéaires	1,45 \$/mètre linéaire
Asphalte Nicolas Lachance inc. Sainte-Marie	5 810 mètres linéaires	2,58 \$/mètre linéaire

Considérant que l'entreprise "Scellements J.F. inc." a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présenté;

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication, à l'entreprise "Scellements J.F. inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie à l'entreprise "Scellements J.F. inc." le contrat pour le scellement de fissures de certaines rues et de certains rangs de la municipalité - saison 2021 au prix de 1,45 \$/mètre linéaire taxes incluses, conformément aux spécifications décrites au bordereau de soumission.

Adoptée à l'unanimité.

197-10-2021
5.5

AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "MATIÈRES RÉSIDUELLES", UNE SOMME DE 36 000 \$ AU FONDS GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2021 POUR LE PAIEMENT DE L'AUGMENTATION DE LA QUOTE-PART ANNUELLE À L'ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE BELLECHASSE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE soit appropriée, à même l'excédent accumulé affecté "Matières résiduelles" de la Municipalité de Lac-Etchemin, la somme de 36 000 \$ au fonds général de l'année 2021 pour le paiement de l'augmentation de la quote-part annuelle à l'enfouissement des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse.

Adoptée à l'unanimité.

198-10-2021
5.6

ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DES ETCHEMINS

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin est une des principales composantes de la Régie intermunicipale des déchets solides des Etchemins;

Considérant qu'il y a obligation pour la régie de faire accepter ses prévisions budgétaires par les municipalités membres;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de ces prévisions budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin donne son accord aux prévisions budgétaires du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins pour l'année 2022 et qu'elle accepte de payer sa quote-part fixée à 17 767 \$ pour défrayer les coûts annuels liés à la fermeture de l'ancien site d'enfouissement situé à Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

199-10-2021
5.7

DU 3 AU 9 OCTOBRE 2021 - SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES SOUS LE THÈME "LE PREMIER RESPONSABLE, C'EST TOI!"

Considérant que chaque année au Québec, les incendies causent en moyenne 13 maisons endommagées chaque jour, 400 blessés, 24 000 personnes évacuées;

Considérant que 49% des incendies qui se produisent dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine;

Considérant que certains gestes quotidiens peuvent éviter des pertes matérielles importantes, des blessures graves et même des décès;

Considérant l'importance pour toutes les Québécoises et tous les Québécois de s'interroger sur la prévention des incendies dans leur milieu de vie;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin déclare la semaine du 3 au 9 octobre 2021, "Semaine de la prévention des incendies" sous le thème "*Le premier responsable, c'est toi!*" aux fins de rappeler à ses citoyennes et ses citoyens l'importance d'adopter des comportements sécuritaires soit :

Lorsque vous cuisinez :

- Surveillez toujours la cuisinière pendant qu'elle est en fonction. Gardez le couvercle de la casserole à portée de main.
- Utilisez une minuterie pour calculer le temps de cuisson des aliments.
- Ne placez jamais d'objets combustibles sur le dessus de la cuisinière ou dans le four.

Si vous utilisez un appareil de chauffage au bois :

- Faites ramoner la cheminée, au moins 1 fois par année, de préférence au printemps, puisque les résidus sont plus faciles à déloger.
- Utilisez un briquet d'allumage pour barbecue afin de diminuer les risques de brûlures.
- N'employez jamais des accélérateurs, qu'ils soient liquides ou sous forme de gels, pour alimenter le feu.

Si vous fumez :

- Éteignez complètement votre cigarette dans un cendrier profond à large rebord ou dans une boîte de conserve remplie de sable si vous êtes à l'extérieur.
- Ne fumez jamais au lit ou dans une position où vous risquez de vous endormir.
- Rangez les briquets, les allumettes et les autres articles pour fumeurs hors de la portée des enfants.

QUE le conseil de la municipalité incite ses citoyennes et ses citoyens à consulter, sur le site internet du ministère de la Sécurité publique au www.msp.gouv.qc.ca, les diverses informations disponibles dans le cadre de cette semaine de la prévention des incendies.

Adoptée à l'unanimité.

200-10-2021
5.8

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART AU TRANSPORT AUTONOMIE BEAUCE-ETCHEMINS - ANNÉE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte d'adhérer au service de transport adapté Transport Autonomie Beauce-Étchemins pour l'année 2022;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte de payer sa quote-part fixée au montant maximal de 8 004,69 \$ pour l'année 2022;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les tarifs chargés aux usagers;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin reconnaisse la Ville de Saint-Georges comme municipalité mandataire.

Adoptée à l'unanimité.

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

6.1 **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2021 ET DU RAPPORT COMPARATIF**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de septembre 2021 ainsi que le rapport comparatif, préparés par le service d'urbanisme.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

201-10-2021
7.1

AUTORISATION D'APPROPRIER AU FONDS GÉNÉRAL UNE SOMME DE 548 \$ DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QU'un montant de 548 \$ soit approprié au fonds général de l'excédent accumulé affecté loisirs afin d'acquitter le coût d'achat de cinq (5) drapeaux de la municipalité pour les activités de loisirs.

Adoptée à l'unanimité.

202-10-2021
7.2

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE "LES PATINEURS VOLANTS" POUR LA SAISON 2021-2022

Considérant le désir commun de la Municipalité de Lac-Etchemin et le Club de patinage artistique "Les Patineurs Volants" de procéder par protocole d'entente à l'intérieur duquel sont définis les engagements des deux partenaires;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité de Lac-Etchemin et le Club de patinage artistique "Les Patineurs Volants" relativement aux engagements de chacun pour la saison 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) – AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

203-10-2021
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour septembre 2021 pour la somme de 723 957,43 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 604 271,19\$ et déboursés directs : 119 686,24 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général et secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

28 septembre 2021

Lettre de remerciements de la part du conseil d'administration de la Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches (CRDP-CA) au conseil municipal pour le soutien financier de leur organisme lors de la

Campagne de financement "Donnez de l'espoir, un engagement collectif pour la réadaptation en déficience physique en Chaudière-Appalaches" qui a comme objectif de recueillir 250 000 \$ pour l'achat d'équipements à la fine pointe des nouvelles technologies pour leur quatre points de service situés à Lévis, Montmagny, Beauceville et Thetford Mines ainsi que l'aménagement d'une cour extérieure thérapeutique au CRDP-CA de Lévis.

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 **SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :**

11.1-a) Aucun point pour cet item.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter leurs commentaires sur certains sujets, selon leur convenance.

Pour terminer ce point, à son tour, M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens au bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER